

*b) Écoles primaires privées.*

1<sup>o</sup> Le pensionnat de Dudelange comprenait 4 classes primaires séparées, dont 3 comptaient deux divisions chacune et dont la 4<sup>e</sup> classe formait une seule division avec les élèves de la 7<sup>e</sup> année d'études. Les 4 classes, fréquentées par 127 élèves de l'âge obligatoire, étaient dirigées par 4 institutrices religieuses de nationalité luxembourgeoise, possédant 2 le brevet d'aptitude pédagogique, 1 le brevet provisoire et le brevet français élémentaire. L'institutrice du degré inférieur, sans brevet, était autorisée à enseigner.

2<sup>o</sup> L'école privée de Rumelange comprenait une seule classe primaire, fréquentée par 24 filles de l'âge obligatoire (1<sup>re</sup> à 6<sup>e</sup> année d'études). Cette classe était dirigée par une institutrice religieuse de nationalité luxembourgeoise et en possession du brevet provisoire.

3<sup>o</sup> L'école mixte de la Poudrerie de Kockelscheuer, dirigée par une institutrice laïque munie du brevet provisoire, était fréquentée par 4 garçons et 11 filles.

Résultats obtenus: 3 n<sup>os</sup> 2.

**3. Écoles primaires supérieures.**

*a) Écoles primaires supérieures publiques.*

Les 5 écoles primaires supérieures pour garçons étaient établies à Bettembourg, Differdange, Dudelange, Pétange et Rumelange; les 4 écoles pour jeunes filles se trouvaient à Bettembourg, Differdange, Niedercorn et Rumelange. L'école de Dudelange, comprenant 2 classes séparées, était dirigée par deux instituteurs.

Le personnel enseignant se composait de 6 instituteurs, 1 institutrice laïque et 3 institutrices religieuses. 2 instituteurs et 2 institutrices possédaient le brevet d'enseignement primaire supérieur; les autres membres du personnel enseignant avaient le brevet d'enseignement postscolaire.

Résultats obtenus: 6 n<sup>os</sup> 2 et 4 n<sup>os</sup> 3.